

Le rôle de l'équipe santé travail

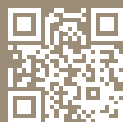
- Le médecin du travail et les professionnels de santé de l'équipe informent les salariées en âge de procréer des risques dans leur entreprise.
- Informez le plus tôt possible le médecin du travail de votre grossesse.
- Vous pouvez demander à rencontrer le médecin du travail, si besoin et à tous moments.
- Le médecin du travail peut proposer l'aménagement de poste et un reclassement à votre employeur une fois la grossesse déclarée.
- Demandez une visite de pré-reprise au médecin du travail si vous souhaitez allaiter et que vous êtes exposée à des produits chimiques.
- Votre employeur organise une visite de reprise après votre congé maternité.

Quelques liens utiles

www.inrs.fr

www.travailler-mieux.gouv.fr

www.ameli.fr



Plus d'information sur notre site internet

Le médecin du travail et les professionnels de santé de l'équipe sont soumis au secret médical.



sstrn.fr



[sstrn_44](https://twitter.com/sstrn_44)



[sstrn44](https://www.linkedin.com/company/sstrn44)



[sstrn_44](https://www.instagram.com/sstrn_44)



[sstrn](https://www.youtube.com/sstrn)

SSTRN
Service de Santé au Travail de la Région Nantaise
2, rue Linné - BP 38549 - 44185 NANTES Cedex 4
Tél. : 02 40 44 26 00 Fax. : 02 40 44 26 10
SIRET : 788 354 843 000 - Code APE : 8621Z



RÉSEAU **présanse**
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

© SSTRN - Toute reproduction, même partielle, est interdite. Document réalisé par la direction de la communication et les professionnels du SSTRN 2017/03 | Code article : sstrn-4s027 | Crédits Photo : © Jeremy, TonyRecena - Fotolia.com

ClimatePartner
climatiquement neutre
FSC PEFC

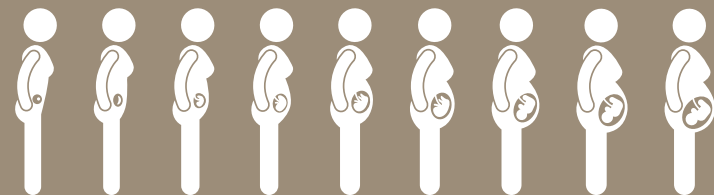


LES CONSEILS du **Sstrn+**
PRÉVENTION

GROSSESSE & TRAVAIL

VOUS AVEZ UN DÉSIR D'ENFANT,
VOUS ÊTES ENCEINTE...

LE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL
DE LA RÉGION NANTAISE



Certaines activités peuvent avoir des conséquences graves sur le déroulement de la grossesse et sur votre enfant : **difficulté de conception, fausse couche, accouchement prématuré, malformations congénitales, infections, retard de croissance, retard de développement neurologique...**

C'est pourquoi, **il est important d'être vigilante dès le début de la grossesse, et même avant la conception**, et d'informer le plus tôt possible le médecin du travail de votre grossesse.

Soyez vigilante face aux risques chimiques, physiques ou biologiques.

N'oubliez pas la toxicité de l'alcool et du tabac. Pendant la grossesse, c'est zéro consommation !



Protégez-vous avant même la conception, pendant la grossesse et l'allaitement !



RISQUES PHYSIQUES

- > Vibrations
- > Station debout prolongée
- > Déplacements en voiture réguliers
- > Voyages lointains
- > Manutentions lourdes ou postures contraignantes
- > Horaires décalés, travail de nuit
- > Stress, risques organisationnels
- > Rayonnements ionisants
- > Bruit
- > Chaleur, froid, températures extrêmes



Faites attention au cumul des risques !

RISQUES BIOLOGIQUES

- > Certains métiers sont plus exposés aux risques biologiques (rubéole, cytomegalovirus, toxoplasmose...) : les métiers de la santé et de la petite enfance, les métiers de l'esthétique et de la coiffure, ou encore ceux au contact avec des animaux.



RISQUES CHIMIQUES

- > Colle, peinture, solvants... : certains produits chimiques sont classés CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction).

Ces pictogrammes doivent vous alerter :



LA PRÉVENTION

PRÉVENEZ LES RISQUES PHYSIQUES :

- > **Limitez fortement le port de charges lourdes.** En cas de nécessité, faites-vous aider ou fractionnez au maximum le port des charges.
- > **Essayez d'alterner les tâches et changez régulièrement de position de travail.** Le médecin du travail pourra recommander des adaptations ou des aménagements du poste de travail, un aménagement des horaires et, si nécessaire, une mutation pour vous soustraire au risque.
- > **Limitez les déplacements en voiture.** Soyez extrêmement prudente sur la route ; votre ceinture de sécurité, obligatoire, doit être placée au-dessus et sous le ventre et non sur celui-ci.

PRÉVENEZ LES RISQUES BIOLOGIQUES :

- > **Pensez à vérifier vos vaccinations et sérologies,** avant la grossesse.
- > **Bien respectez les règles d'hygiène** définies pour votre poste.

PRÉVENEZ LES RISQUES CHIMIQUES :

- > **Informez-vous sur les produits chimiques présents autour de vous :** soyez attentive à l'étiquetage et repérez les symboles des produits chimiques, demandez les fiches de données de sécurité et posez la question à votre médecin du travail. Si vous en avez la possibilité, évitez toute exposition à des produits chimiques.
- > **Portez une tenue adaptée** (gants, masque, vêtements de protection...) et suivez les consignes de sécurité et d'hygiène encore plus qu'à l'habitude.
- > **Soyez vigilante aux produits cosmétiques.** L'absence d'étiquetage ne signifie pas l'absence de risques.
- > **Soyez vigilante aux produits ménagers** dans votre quotidien.
- > S'ils sont exposés à des produits reprotoxiques, les pères sont eux aussi concernés, surtout dans les trois mois précédant la conception.